

TERMES DE REFERENCES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES FEVRIER 2024

1. Contexte et attentes

L'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD) est un organisme de solidarité internationale présent en Tunisie depuis 2022 qui intervient dans les domaines de l'éducation et l'inclusion socio-professionnelle, de la formation et de l'insertion professionnelle, et de l'appui aux très petites entreprises.

Il a bénéficié d'un financement de l'Agence Française de Développement pour la mise en œuvre du projet de dispositif nouvelle chance 18-30 ans en Tunisie pour apporter une réponse adaptée à l'enjeu majeur que représente l'insertion professionnelle et sociale des NEETS dans la société tunisienne. Ce projet a donc pour objectif d'améliorer l'employabilité et favoriser la formation et l'insertion professionnelle et sociale de la jeunesse tunisienne sans qualification, ni diplôme par la mise en place de dispositifs nouvelles chance, à travers 3 axes d'intervention :

1. Assurer la mise en place et le fonctionnement d'un *Dispositif Nouvelle Chance* à destination de la jeunesse tunisienne sans qualification, ni diplôme, en décrochage, permettant l'insertion sociale et professionnelle de cette dernière, dans les villes de Sousse et Kairouan
2. Garantir l'accès de la jeunesse tunisienne sans qualification, ni diplôme, en décrochage, des villes de Sousse et Kairouan à un parcours d'accompagnement global et personnalisé en faveur d'une réinsertion sociale et professionnelle
3. Accompagner la formalisation du *Dispositif Nouvelle Chance* en politique publique tunisienne, et son ancrage dans l'environnement local, régional, national et international

Le projet s'étale sur quatre années, de mars 2022 à juin 2026.

Dans ce contexte, l'IECD est à la recherche d'un fournisseur pour fournir 4 véhicules de 3 types différents.

TABLE DE MATIERES

I. DISPOSITIONS GENERALES

- a. *Objet du contrat*
- b. *Lieux d'exécution du marché*
- c. *Documentation officielle du fabricant*
- d. *Livraison des véhicules*
- e. *Attestation à fournir*

II. CONDITIONS REQUISES

III. APRES VENTE

- a. *Pièces de rechanges*
- b. *Services après-vente*

IV. PRIX ET PAIEMENTS

- a. *Prix de vente*
- b. *Modalités de paiement*

V. SELECTION DES OFFRES

- a. *Préparation des offres*
- b. *Critères de sélection*
- c. *Autres dispositions*

VI. ANNEXES

a. Objet du contrat

L'IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement) développe ses activités et va lancer 2 « Dispositifs de la Nouvelle Chance » à Sousse et Kairouan (Tunisie).

Le contrat a pour objet de fournir quatre (04) véhicules dont deux (02) sont des 2*4 type « Ludospace » (véhicule format utilitaire mais 5 places), 5 places, un (01) véhicule 2*4 type Berline et un (01) véhicule type mini-bus. Chaque type de véhicule constitue un lot. Le soumissionnaire peut candidater à un ou plusieurs lots.

Les véhicules seront destinés à des utilisations de types urbain ou interurbains, sur des routes goudronnées.

Les offres devront porter uniquement sur des véhicules neufs.

b. Lieu d'exécution de marché

Le lieu de livraison des véhicules est Sousse. Le délai de livraison après attribution du marché sera considéré un critère de choix.

c. Documentation officielle du fabricant

Les offres doivent présenter un document officiel du fabricant précisant les caractéristiques techniques du véhicule proposé, afin que les responsables puissent vérifier que les caractéristiques proposées par IECD correspondent réellement aux caractéristiques définies par le fabricant.

d. Livraisons des véhicules

1. Livraison des véhicules prévue pour mi-mars 2024
2. Vérification des véhicules : l'IECD doit se prononcer sur la conformité dans un délai maximum d'une (1) semaine.
3. Acceptation des véhicules : En cas de validation par l'IECD le processus de l'achat continue.
4. Si le véhicule n'est pas accepté après trois (3) présentations, l'IECD est en droit de demander la résiliation du marché pour incapacité technique du titulaire. Ce dernier ne pourra pas prétendre à aucune indemnité et toute réclamation se trouve éteinte.
5. Documentation à fournir avec chaque véhicule.

Les certificats suivants doivent être fournis par le fournisseur au moment de la signature du procès-verbal de réception.

- **Certificat de conformité de chaque véhicule**

e. Attestation à fournir à la livraison

La documentation du véhicule devrait comprendre les manuels ci-après, sous format électronique et papier :

- Un manuel d'utilisation en langue française, livré avec chaque véhicule
- Un manuel d'entretien, livré avec chaque véhicule
- Certificat de garantie
- Certificat d'origine du véhicule
- Dossier technique légalisé avec les reformes importantes
- Un catalogue de pièces de rechange

f. Date de validité des offres

Le délai de validité des offres doit être de cent vingt jours (120) à compter de la date de remise des offres.

II. CONDITIONS REQUISES

a. Spécificités techniques

	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Informations	Ludospace / combispace ou break	Berline	Mini-bus
Motorisation			
Spécificités moteur	Moteur diesel ou essence	Moteur essence ou diesel	Moteur diesel
Boite de vitesse	Manuelle - au moins 5 rapports	Manuelle ou automatique - au moins 5 rapports	Manuelle- au moins 5 rapports
Puissance administrative	Minimum 5 CV	Minimum 6 CV	Minimum 6 CV
Pneumatique	Pneu Mixtes	Pneu Mixtes	Pneu Mixtes
Capacités :			
Nombre de places	Minimum 5	5	Minimum 12, idéalement 15 ou 16
Capacité du réservoir/ Type carburant	Minimum 60 litres / Gasoil ou essence	Minimum 60 litres / Gasoil ou essence	Minimum 75 litres / Gasoil
Consommation Mixte (urbain / extraurbain)	Maximum 7,5 litres aux 100 km	Maximum 7 litres aux 100 km	Maximum 10 litres aux 100 km.

Volume du coffre	Minimum 600 litres	Minimum 400 litres	-
Nombre de portes	5 portes	Minimum 4 portes	5 portes ou avec porte coulissante
Sécurité :			
Système d'immobilisation	Dispositif antidémarrage	Dispositif antidémarrage	Dispositif antidémarrage
Système d'alarme	Antivol	Antivol	Antivol
Système de sécurité passive	Ceinture de sécurité avant et arrière, minimum 2 air-bag frontaux, appui-tête, Pare-brise feuilleté, ABS, Système antidérapage	Ceinture de sécurité avant et arrière, appui-tête, Pare-brise feuilleté, minimum 2 air-bag frontaux, ABS, Système antidérapage	Ceinture de sécurité avant et arrière, appui-tête, Pare-brise feuilleté, minimum 1 air-bag conducteur, ABS, Système antidérapage
Accessoires :			
	Galerie de toit / Autoradio main libre Bluetooth / Climatisation	Autoradio main libre Bluetooth / Climatisation	Galerie de toit / autoradio main libre Bluetooth / Climatisation
Garantie :			
	Garantie minimum 2 ans ou 80 000 km	Garantie minimum 2 ans ou 80 000 km	Garantie minimum 2 ans ou 50 000 km
Options :			
	Couleur neutre, fermeture centralisée, vitres électriques	Couleur neutre, fermeture centralisée, vitres électriques, Régulateur de vitesse ou limiteur de vitesse, sans toit ouvrant	Couleur neutre, fermeture centralisée, vitres électriques

b. Pièces de rechange

Les véhicules doivent être fournis avec le catalogue des pièces de rechange.

a. Pièces de rechange

1. Les véhicules doivent avoir une garantie de fourniture de pièces de rechange pendant la durée de vie d'au moins 10 ans.
2. Les pièces de rechange communes doivent être disponibles en Tunisie
3. Le catalogue des pièces de rechange doit contenir au minimum les informations suivantes :
 - Référence fabricant
 - Eventuellement référence fournisseur
 - Dessin technique des pièces de rechange (vue éclatée)
4. Toute la documentation sera livrée en langue française

b. Service après-vente

Le fournisseur doit assurer le service après-vente des véhicules à Tunis et Sousse.

IV. PRIX ET PAIEMENT

a. Prix de vente

Le prix proposé devra inclure toutes les caractéristiques demandées, y compris les frais de préparation, de mise en route et d'immatriculation. Ce prix ferme pourra inclure les remises éventuelles. La commission de sélection des offres considérera seulement le prix global définitif du dossier de proposition.

Le Soumissionnaire est tenu d'exprimer dans la monnaie locale, soit en TND, en HT et TTC.

b. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué par l'IECD en respectant un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Le RIB sera à préciser sur les factures.

V. SELECTION DES OFFRES

a. Préparation des offres

Le Soumissionnaire soumettra son offre, composée de

- i) La lettre de soumission de la Proposition, précisant à quels lots le soumissionnaire candidate
- ii) La Proposition technique détaillée
- iii) Les documents de conformité administrative

- iv) La Proposition financière mentionnant le prix unitaire et le montant total, ainsi que le montant global de l'offre financière (TTC)
- v) La Déclaration d'Intégrité dûment signée
- vi) Le document à jour, justifiant l'existence légale de l'entité.

A transmettre **AVANT LE 25/02/2024**

Par courriel :

iecdtunisie@iecd.org

Si besoin, des éclaircissements peuvent être demandés à cette adresse avant le 15/02/2024, et les réponses apportées seront envoyées aux prestataires.

b. Critères de sélection

Le marché est attribué pour chaque lot au soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins-disante et conforme pour l'essentiel aux documents d'appel d'offres. Toutes les offres incomplètes seront rejetées.

Chaque offre sera évaluée sur l'aspect technique indépendamment ; toutes les offres évaluées comme conformes seront retenues. La moins chère pour chaque lot obtiendra le marché.

c. Autres dispositions

La/les entreprise(s) retenue(s) s'engage(nt) à appliquer le droit tunisien, et en particulier les dispositions du code du travail, être à jour des cotisations sociales et des contributions fiscales. D'une façon générale, l'entreprise déclare respecter les lois, règlements et normes en vigueur sur le territoire tunisien. La juridiction compétente en cas de litige est le Tribunal de Sousse.

L'entreprise devra remplir la déclaration d'intégrité et la joindre à son offre (document en annexe)

ANNEXE 1 : Lettre type de soumission de la Proposition

Sousse, le.....

À : IECD

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e),,ai l'honneur de vous proposer la fourniture de (X) véhicules, correspondants aux Lots X et Y, conformément à votre Demande de Propositions en date du..... et à ma Proposition technique et financière ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à TND. Je reconnais et accepte que l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du soumissionnaire :

Signature du soumissionnaire :

Adresse :

ANNEXE 2 : Récapitulatif des documents à soumettre pour la conformité administrative des offres

No.	Documents sollicités	CONFORME	
		OUI	NON
1.	Offre en un (01) original, envoyée avant la date limite, tel que spécifié dans la demande de cotation		
2.	Original de la Déclaration d'intégrité signée, selon le modèle inclus dans la Demande de cotation		
3.	Lettre de soumission signée sur papier à en-tête du soumissionnaire		
4.	Description détaillée des véhicules selon la grille des spécifications techniques incluse dans la Demande de cotation, dûment complétées (illustrée de catalogue avec photos, catalogue des pièces de rechange...)		
5.	L'attestation du fabricant autorisant le concessionnaire à vendre ses voitures		
6.	Offre financière signée		

ANNEXE 3 : Le canevas pour la préparation de la Proposition technique (le soumissionnaire peut utiliser son propre canevas en s'assurant que toutes les informations qui suivent y apparaissent)

- **Marque des véhicules :**
- **Type :**
- **Année de mise en circulation :**
- **Moteur :**
- **Cylindrée :**
- **Source d'énergie :**
- **Puissance :**

- **Tour moteur :**
- **Transmission :**
- **Nombre de places :**
- **Nombre de portes :**
- **Pneumatiques :**
- **Equipements :**
- **Accessoires :**
- **Documentation :**
- **Durée de garantie :**
- **Lieu du service après-vente**
- **Consommation en carburant (en ville, sur route, mixte)**
- **Autres informations sur les véhicules :**
- **Durée de livraison après la notification :**

Annexe 3 (bis) : Le canevas pour la préparation de la proposition financière (le soumissionnaire peut utiliser son propre canevas en s'assurant que toutes les informations qui suivent y apparaissent)

DESIGNATION	QUANTITE	PU HT en TND	MONTANT TOTAL HT en TND
Montant HT			
Montant remise			
Montant HT après remise			
MONTANT TVA			
MONTANT TTC			

Proposition financière arrêtée à la somme
de :.....TND

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

Signature du soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Annexe 4: Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en oeuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution

- d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou

consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.